

# Actualités

## LA VIOLENCE SCOLAIRE TOUJOURS À L'ORDRE DU JOUR

LE COMITÉ NATIONAL ANTI-VIOLENCE VA ENFIN VOIR LE JOUR.

À l'occasion d'une question sur la violence scolaire posée à l'Assemblée Nationale dans sa séance du 8 juin dernier, Jack Lang a annoncé la mise en place très prochaine d'un « comité national anti-violence », idée qui n'est pas nouvelle puisqu'elle avait déjà été initiée par Claude Allègre dans le cadre du Plan II de lutte contre la violence.

On sait à présent que ce comité, composé de magistrats, de policiers, de chefs d'établissement, de représentants de parents d'élèves et d'enseignants, sera piloté par Sonia Heinrich, Inspectrice générale, dont les résultats dans le cadre de la lutte contre la violence en milieu scolaire dans l'Académie d'Aix-Marseille en 1997, lorsqu'elle était IA en charge de la coordination du plan gouvernemental, ont été particulièrement soulignés par le Ministre.

I L E - D E - F R A N C E :  
NUMÉRO VERT POUR  
« SÉRIE NOIRE » !

Mis en place fin février 2000 par le Conseil Régional Ile-de-France, « Jeunes Violences Écoute » (0 800 20 22 23) est un numéro gratuit et anonyme s'adressant à la fois aux victimes et aux témoins de violences scolaires. Au bout du fil, une équipe d'une vingtaine

d'écouterants composée essentiellement de psychologues, juristes, assistantes sociales, est là pour « soutenir, conseiller, accompagner des jeunes victimes de violence » et les inciter à porter plainte.

Aujourd'hui, l'heure est au premier bilan.

Un bilan aux chiffres éloquentes et inquiétants révélés par la presse début juin, et qui laisse penser que le dernier plan gouvernemental est loin d'avoir porté ses fruits :

- o 60 000 appels reçus en 3 mois et demi, dont un quart jugé « à contenu », c'est-à-dire réels et fondés ;
- o 90 % des appelants sont des jeunes, les 10 % restants, des parents ou enseignants ;
- o 67 % des appels émanent des victimes elles-mêmes et plus de la moitié fréquentent l'établissement scolaire de leur agresseur ;
- o 40 % des violences dénoncées se déroulent à l'intérieur de l'établissement scolaire, 11 % à la sortie, 26 % dans la rue, 14 % dans la famille, 9 % ailleurs ;
- o 37 % des appels concernent des rackets, 35 % ont pour motif des violences physiques, 11 % des violences sexuelles, même pourcentage pour les violences verbales, les 6 % restant répartis entre vols, actes de vandalisme et bizutage ;

Quant à l'initiateur de ce projet, Julien Dray, vice-président de la région Ile-de-France en charge de la politique de la ville et de la sécurité, il pense que ces statistiques sont révélatrices de l'ampleur du phénomène et que « le ministère de l'éducation nationale et ses

responsables sur le terrain sous-estiment la réalité de la violence scolaire ». Pour lui, « il n'existe pas d'établissements protégés » et la concentration des efforts « sur quelques centaines d'établissements » ne suffit donc pas. Souhaitant engager un partenariat avec l'Éducation Nationale, il a ainsi suggéré au Ministre la création, dans chaque établissement scolaire du second degré, de « correspondants violence » élus par leurs camarades et qui seraient là pour les aider et les conseiller en cas de besoin ». (Sources : Le Monde et Le Parisien : éditions des 6 et 7 juin 2000)

## ENTENDU AUX CONGRES DES FÉDÉRATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Les annonces du Ministre : du discours à la réalité !

Lors des congrès nationaux des fédérations de parents d'élèves (PEEP et FCPE) qui se sont déroulés début juin, Jack Lang a annoncé une série de mesures à engager très prochainement.

Pour certaines, cela est effectif ; c'est le cas par exemple de la publication des textes relatifs aux élections de parents d'élèves aux conseils d'école et aux conseils d'administration du second degré parus au BO du 15 juin, de l'annonce des mesures d'amélioration pour l'enseignement primaire, de l'engagement des consultations sur le calendrier scolaire...

Mais un certain nombre d'annonces, manquant pour certaines de précisions, sont toujours à l'état de projet. Il s'agit notamment :

- de la rédaction d'une charte nationale, « sorte de contrat de vie commune, fixant les droits et les devoirs de chaque membre de la communauté éducative, et qui devrait être préparée par « une personnalité du monde éducatif »,
- de la mise en place d'un groupe de travail national sur le problème de la carte scolaire,
- du lancement d'un travail de réflexion sur le principe de la gratuité scolaire, avec d'une part l'organisation d'une table ronde réunissant parents, collectivités locales, État, chefs d'établissement et enseignants, afin de remettre à plat les différentes pratiques existantes (enfin!), entraînant parfois des achats supplémentaires à la charge des familles, et d'autre part, la création d'un groupe de travail pour la généralisation d'un modèle de « chèques-livres » cofinancé par les collectivités locales et l'État afin d'aider les familles des lycéens.

Le Ministre a par ailleurs indiqué que les recteurs avaient reçu l'autorisation de procéder aux recrutements nécessaires pour faire face aux éventuels besoins de remplacement à la rentrée prochaine et il a également annoncé la réouverture du dossier de la réforme des collèges.

A suivre...

## ANNÉE ÉCOURTÉE, INSPECTION ACADÉMIQUE ATTAQUÉE

Dans son édition électronique du 23 juin dernier le journal *Midi Libre* s'est fait l'écho d'une plainte déposée par la FCPE de l'Hérault auprès du tribunal administratif de Montpellier contre l'Inspection académique pour avoir laissé organiser trop tôt les conseils de classe de fin d'année dans les collèges du département, engendrant ainsi « un raccourcissement de fait du troisième trimestre ». La FCPE, estimant que ces dates « ne respectaient pas le calendrier fixé » par l'Éducation Nationale, parle de « dérive portant préjudice à la scolarité des élèves ».

Serait-ce le début d'une longue polémique... en Languedoc Roussillon et ailleurs... ?

## PRIMAIRE RIME AVEC PRIORITAIRE

Après les annonces sur le lycée, Jack Lang « s'attaque » à présent au primaire et a dévoilé lors d'une conférence de presse le 20 juin dernier son plan de rénovation et d'amélioration de l'école primaire.

Vaste programme portant sur diverses mesures : développement de l'expression orale et écrite, de l'apprentissage de la lecture, développement des sciences, de l'enseignement artistique, de l'apprentissage des langues, des nouvelles technologies, mesures concernant le recrutement et la formation des enseignants, obligation scolaire fixée à 5 ans, évaluation systématique en grande section de maternelle et à l'entrée au CP pour un repérage des élèves en difficultés...

Aucun domaine n'est oublié... ou presque ! Rien sur l'aménagement des rythmes scolaires notamment.

Au niveau des nouvelles technologies, il s'agira d'accélérer leur introduction à l'école. Ainsi, les écoles seront toutes reliées à Internet avant la fin 2001, les élèves sortant du primaire pourront passer dès 2003 un « brevet informatique et Internet » et 2000 écoles pilotes seront également désignées pour la formation des enseignants.

En ce qui concerne les langues, l'ambition dans les 5 ans à venir est que tous les élèves de 6<sup>e</sup> apprennent 2 langues vivantes, l'une commencée au primaire, de plus en plus précocement, et l'autre au collège, et que soient développées les sections européennes dès la classe de 6<sup>e</sup>.

Sur le plan de la citoyenneté, le Ministre souhaite notamment voir multiplier les conseils de délégués de classe, déjà expérimentés par plusieurs écoles élémentaires et il s'est également engagé à concevoir, dans les mois à venir, « un grand plan de relance de l'internat scolaire public en collèges et lycées, qui sera élaboré avec l'aide des collectivités locales volontaires et de plusieurs départements ministériels et avec le concours, précieux, des chefs d'établissement », cette structure pouvant selon lui « répondre à certaines situations individuelles » et, pourquoi pas, être étendue aux élèves de CM2.

Et pour appliquer toutes ces mesures, une équipe de conseillers a été nommée dans les domaines précités et certaines instances créées : le conseil national de l'innovation pour la réussite scolaire, un haut conseil de l'évaluation de l'école, une commission de réflexion sur l'élaboration des programmes, « qui servira d'ailleurs de socle sur lequel les programmes du collège et lycée se construiront », et la reconstruction d'un pôle d'évaluation puissant.

Voici donc les grandes lignes des intentions de notre Ministre pour l'école primaire, intentions « qui préfigurent partiellement les décisions qui seront prises pour les collèges, lycées et universités dans les mois à venir concernant plus particulièrement la

réforme de la formation des enseignants, la place des langues vivantes, les nouvelles technologies, les ZEP, la rénovation des programmes du collège et lycée, la lutte contre l'échec scolaire, les rythmes scolaires... »

Beaucoup de mesures, mais peu d'informations sur les moyens pour les accompagner !

## PROJET DE DÉCRET SUR LES 35 heures VOTE A « CONTRECŒUR »

Soumis mardi 20 juin 2000 au vote du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État, le projet de décret sur l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la Fonction publique, qui intervient après l'échec des négociations sur l'ARTT, n'a recueilli aucune des voix des organisations syndicales et n'a obtenu que « la parité administrative » avec 20 voix. En effet, la FSU, CGT et FO ont voté contre (10 voix) et l'UNSA, la CFDT, la CFTC et CGC se sont abstenues.

Autant dire que ce décret sur les 35 heures qui devrait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2002 est loin de faire l'unanimité. De nombreux conflits en perspective.

## UN CODE DE L'ÉDUCATION ACCESSIBLE AUX USAGERS

Compte tenu des contraintes du calendrier parlementaire, le code de l'éducation a été adopté, dans sa partie législative, par voie d'ordonnance parue au journal officiel du 22 juin dernier. « Élabore sous l'égide de la Commission supérieure de codification », ce code qui est en fait le résultat de plusieurs années de travaux menés dans le cadre de la commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale,

réunit l'ensemble des dispositions relatives au système éducatif français.

Il comprend ainsi 9 livres regroupés en 4 parties avec en ouverture (Livre I et II), la description des principes généraux de l'éducation et des missions du service public ainsi que les dispositions concernant l'administration de l'éducation.

La seconde partie, (L. III à V), traite des enseignements scolaires : de l'organisation et du classement des différents établissements jusqu'à la vie scolaire. La 3<sup>e</sup> partie est elle consacrée aux enseignements supérieurs (L. VI à VIII). Quant au livre IX, il regroupe les dispositions relatives aux personnels de l'éducation.

Comme l'a indiqué le Ministre dans un communiqué de presse, « il s'agit (là) de la 1<sup>re</sup> codification d'ensemble concernant le domaine de l'éducation, ordonnée en un seul document de référence », qui regroupe une certaine de lois éparées, permettant ainsi à tous les usagers d'accéder aisément au droit de l'éducation.